Salaire indivisible ?

Par **max31**, le **06/05/2008** à **13:53**

Bonjour,
Je suis actuellement cadre sous la convention collective SYNTEC ; pour des raisons comptables, mon employeur ne me paye pas la totalité de mon salaire chaque mois ; il manque entre 100 et 50 euros qu'il me verse 10 à 20 jours plus tard.Est ce légal ? si non, quels sont les risques encourus ?
Merci d'avance!

Par **Kem**, le **06/05/2008** à **14:14**

Si les avances sur salaires sont légales, why not ?

Tant que tout est payé dans un délai raisonnable ...

Enfin, encore une fois, je suis assez pitoyable en droit social !lol! Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés